

# PARTICIPER A LA SEMAINE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS 21/3 AU 28 MARS

## CE QUE DIT LA LOI :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)

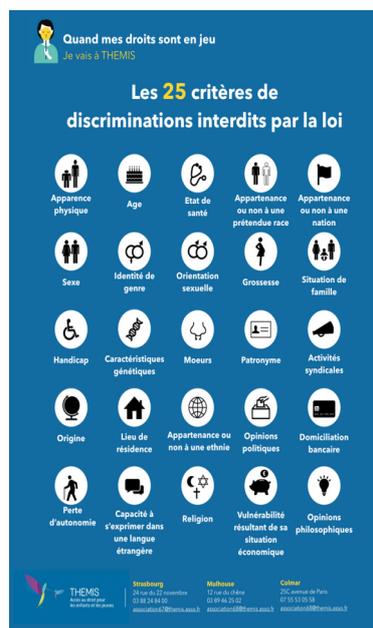
« La discrimination (...) commise à l'égard d'une personne (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :

1. A refuser la fourniture d'un bien ou d'un service
2. Entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque
3. A refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier ne personne (...).

Lorsque le refus discriminatoire est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende

CODE PENAL Article 225-2.

## DOCUMENT 2 : Les 25 critères de discrimination définis par la loi /Affiche de l'association Thémis, 2018





Quand mes droits sont en jeu

Je vais à THEMIS

## Les 25 critères de discriminations interdits par la loi



Apparence physique



Age



Etat de santé



Appartenance ou non à une prétendue race



Appartenance ou non à une nation



Sexe



Identité de genre



Orientation sexuelle



Grossesse



Situation de famille



Handicap



Caractéristiques génétiques



Moeurs



Patronyme



Activités syndicales



Origine



Lieu de résidence



Appartenance ou non à une ethnie



Opinions politiques



Domiciliation bancaire



Perte d'autonomie



Capacité à s'exprimer dans une langue étrangère



Religion



Vulnérabilité résultant de sa situation économique



Opinions philosophiques



**THEMIS**  
Accès au droit pour  
les enfants et les jeunes

### Strasbourg

24 rue du 22 novembre  
03 88 24 84 00  
[association67@themis.asso.fr](mailto:association67@themis.asso.fr)

### Mulhouse

12 rue du chêne  
03 89 46 25 02  
[association68@themis.asso.fr](mailto:association68@themis.asso.fr)

### Colmar

25C avenue de Paris  
07 55 53 05 58  
[association68@themis.asso.fr](mailto:association68@themis.asso.fr)

### DOCUMENT 3 : témoignage

- a) « Hishem a été la cible de propos à caractères raciste et islamophobe de la part d'un collègue sur « l'incapacité des noirs, des arabes et des musulmans à diriger ou à faire autre chose que des tâches subalternes ». Il a saisi le DEFENSEUR DES DROITS ( [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr) ), qui a retenu deux critères de discrimination :
- l'origine
  - les convictions religieuses
- b) « Gabrielle Deydier, 1,53 mètres, 130 kilos, a été victime (« grossophobie »), à plusieurs reprises de discrimination à l'embauche à cause de son physique. En voici un exemple : « Plus on est gros, et moins le QI est important ». Ce sont les mots d'un recruteur qui lui a fait passer un entretien. Gabrielle été en contact avec un défenseur des droits mais n'a pas porté plainte car à l'époque, elle avait encore honte. Aujourd'hui, elle le regrette, elle pense au contraire qu'il faut encourager les gens à le faire pour eux et pour quantifier cette discrimination.  
[www.Franceinter.fr](http://www.Franceinter.fr), 2021

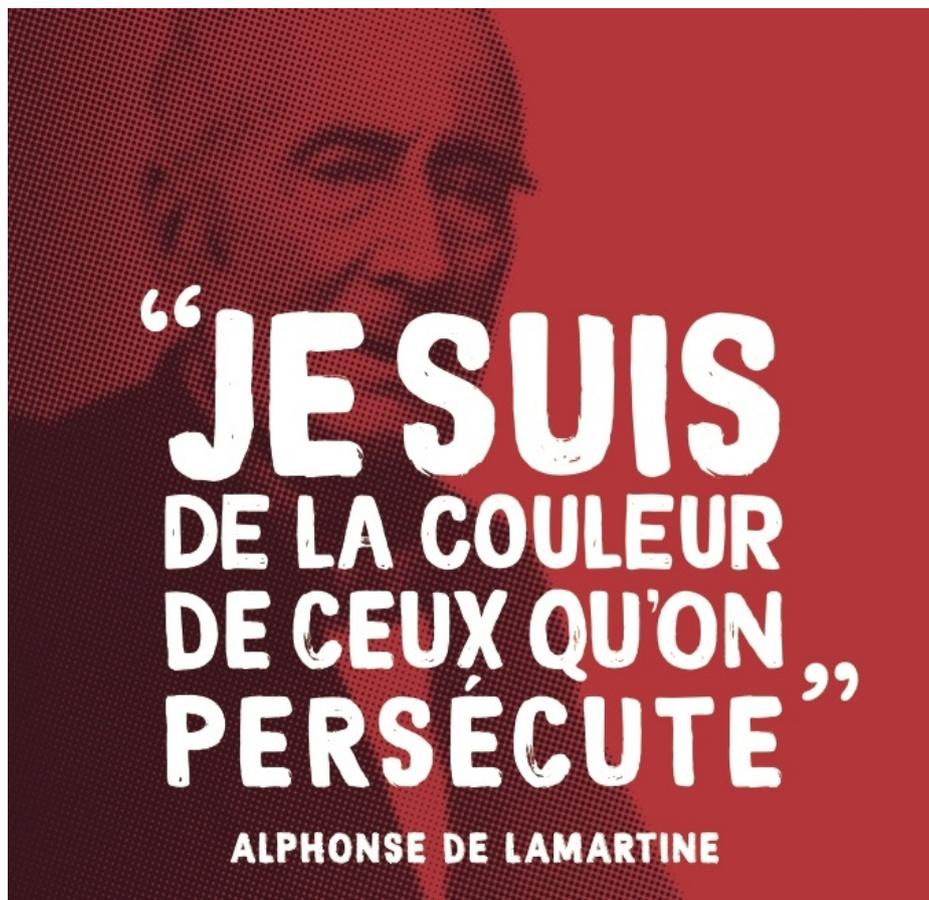
### DOCUMENT 4 : prévenir contre les discriminations et le harcèlement

« Décembre 2017, ouverture du livre d'Histoire de 3<sup>ème</sup> à la page de la Seconde Guerre mondiale. Esther partage devant ses camarades le récit de ses grands-parents, raflés et déportés pendant la guerre. A partir de là, les propos antisémites ont commencé à fuser, tous les jours, pendant quatre mois.

Suit un conseil de discipline. Les parents d'Esther demandent des « mesures pédagogiques » comme participer au voyage de la mémoire à Auschwitz ou à un dispositif de prévention du harcèlement. Devant les élèves, les brigadiers de la Brigade de Protection de la Délinquance juvénile abordent toutes ces questions. Ils interviennent dans la classe d'Esther et lui proposent de participer à un programme de sensibilisation. « C'est beaucoup plus parlant qu'un adulte qui semble vous faire la morale », estime la brigadière Sandra et « les jeunes se sont reconnus en elle, ils lui ont posé des questions ». A la fin, Esther a eu le sentiment du devoir accompli.

Extrait de Léa Guedj « Une adolescente victime d'antisémitisme sensibilise des collégiens face aux discriminations » [www.francebleu.fr](http://www.francebleu.fr) 1/3/2019.

**DOCUMENT 5** : l'Etat engagé dans la lutte contre les discriminations aux côtés de la **LICRA** Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme.



**REALISEZ DES AFFICHES ET ORGANISEZ L'EXPOSITION :**

Dans le cadre de la semaine de la lutte contre les discriminations (racisme, antisémitisme, xénophobie, homophobie), dans votre collège, préparez une affiche pour dénoncer les discriminations et les moyens pour lutter contre.

Exposez vos affiches (CDI/Portes ouvertes/ Mairie ? )

Réaliser une affiche, c'est produire un argumentaire pour diffuser un message à partir d'un slogan, d'un visuel et d'un texte court qui se complètent.

L'affiche doit attirer le regard, informer, sensibiliser, interpeller. Elle doit dénoncer la discrimination et proposer des solutions pour lutter contre. Le slogan doit jouer sur les sons et les mots être percutant et mobilisateur. Le visuel peut-être un collage, une photographie, un dessin.

Un texte peut-être un extrait de témoignage, **une association à contacter**, des statistiques.